



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LA WEBERIE

LES TRAVAUX NE SERONT ENGAGÉS QU'À RÉCEPTION DU DEVIS ET/OU CONTRAT SIGNÉ ET, LE CAS ÉCHÉANT, DE L'ACOMPTE VERSÉ.

1 – LIVRAISON DES FICHIERS NATIFS

La Weberie remettra au client, à titre de dépôt, l'œuvre ou les œuvres originales dans les délais convenus, afin de lui permettre d'en poursuivre l'exploitation dans les conditions prévues au paragraphe 7.

Le client est responsable de la bonne conservation de l'original. Il lui appartient, en conséquence, de prendre toutes les mesures nécessaires pour se prémunir contre toute forme de détérioration et/ou disparition.

Note : cet article ne s'applique pas aux abonnements consultation, qui ne donnent pas lieu à livraison de fichiers.

2 – RÉMUNÉRATION

Les devis sont établis en fonction d'un cahier des charges, ou brief, préalablement défini. Toute modification de ce dernier en cours de réalisation, impliquant de nouveaux honoraires et/ou frais techniques, fera l'objet d'une facturation complémentaire sur la base d'un nouveau devis signé et accepté par le client.

Sont considérés comme honoraires : conseil, recommandation, suivi, gestion, conception, création, réalisation.

Sont considérés comme frais techniques : achats publicitaires (sponsorisations sur les réseaux sociaux, achats d'espaces en ligne...), achats de mots-clés, d'images, d'illustrations, de vidéos, de typographies, de noms de domaine, d'espaces d'hébergement, location de matériel, supports d'impression ou PLV, corrections d'auteur, frais de port, déplacements.

Abonnements consultations mensuelles

Dans le cadre d'un abonnement consultations mensuelles, la rémunération est définie forfaitairement dans le contrat signé par les deux parties. Elle couvre exclusivement le temps de consultation mensuel (1 à 3 heures selon la formule choisie) et ne comprend pas la réalisation de livrables ou de productions graphiques.

3 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT – MISSIONS PROJET

À réception du devis signé, et pour tout projet d'un montant supérieur à 2 000 euros, un acompte de 30 % sera demandé au client avant le début des travaux. 30 % supplémentaires seront facturés à la validation des recherches graphiques et/ou maquettes (identité visuelle et/ou site web), ou à mi-parcours. Le solde (soit 40 %) sera facturé à la livraison des éléments demandés. Le règlement devra être effectué par virement à réception de la facture (délai minimal d'une semaine, incluant le temps d'envoi de ladite facture).

Pour tout devis inférieur ou égal à 2 000 euros, un acompte de 50 % sera demandé avant le début des travaux. Le solde sera facturé à la livraison des éléments demandés, dans les mêmes conditions de règlement.

À réception du devis signé, et pour tout projet d'un montant inférieur ou égal à 500 euros, le versement se fera comptant à réception de la facture.

Sur demande : possibilité de payer jusqu'à 10 fois sans frais pour les projets d'un montant égal ou supérieur à 1 500 euros. Cependant, si l'une des mensualités n'est pas payée, la Weberie conserve la totalité des droits d'exploitation et d'utilisation des réalisations et se réserve même le droit de mettre les sites hors ligne (récupération des fichiers et bases de données) jusqu'au paiement du restant dû.

Tout incident de paiement entraînera des pénalités de retard, calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France, avec un minimum forfaitaire de 40 euros. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

3 BIS – CONDITIONS DE RÈGLEMENT – ABONNEMENTS CONSULTATION

Cet article s'applique exclusivement aux formules d'abonnements consultations mensuelles souscrites via un contrat dédié.

Modalités de paiement

Le règlement s'effectue par virement bancaire permanent mensuel, mis en place par le client à son initiative auprès de sa banque, selon les modalités précisées dans le devis-contrat (montant, date d'échéance, IBAN du prestataire).

Le client s'engage à mettre en place ce virement dans les 7 jours calendaires suivant la signature du devis-contrat.

Pénalités de retard

En cas de non-réception du virement à la date convenue, La Weberie se réserve le droit de suspendre les consultations jusqu'à régularisation, sans que cela constitue une faute de sa part. Des pénalités de retard au taux légal en vigueur sont applicables, augmentées d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros (art. L.441-10 du Code de commerce).

4 – DÉLAIS

Les délais indiqués dans le devis sont donnés à titre indicatif, en fonction de la nature du projet. En cas de modification par le client, La Weberie ne saurait être tenue responsable du non-respect des délais. Aucun retard ne pourra donner lieu à indemnité.

Abonnements consultations mensuelles : pour les abonnements, les délais s'entendent comme les dates de séances convenues entre les parties. Toute séance non utilisée dans le mois calendaire est perdue, sauf report convenu par écrit au moins 72 heures à l'avance.

5 – SUSPENSION OU ANNULATION DE LA COMMANDE

Toute suspension ou annulation de commande entraîne de plein droit la résiliation du présent contrat, sans mise en demeure préalable, et annule la cession des droits.

Le client devra néanmoins s'acquitter de l'intégralité des honoraires relatifs à la phase en cours au moment de la suspension ou de l'annulation. Si l'annulation intervient avant la présentation des travaux, les honoraires versés à titre d'acompte restent dus (voir paragraphe 3).

Résiliation d'un abonnement consultations mensuelles

En cas de résiliation anticipée par le client avant l'échéance de la période d'engagement initiale (6 ou 12 mois), les mensualités restant dues jusqu'à cette échéance sont intégralement exigibles, sauf accord amiable écrit entre les parties.

La Weberie se réserve le droit de résilier l'abonnement sans préavis ni remboursement en cas de manquement grave du client (non-paiement répété, comportement inapproprié, refus de collaborer).

À l'issue de la période d'engagement initiale, le contrat d'abonnement se reconduit tacitement pour une durée identique, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre

recommandée avec accusé de réception ou par e-mail avec confirmation de lecture, au moins 30 jours avant l'échéance.

6 – CONFIDENTIALITÉ

La Weberie s'engage à ne divulguer à aucun tiers, sous quelque forme que ce soit, les informations ou documents que le client pourrait lui transmettre dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Cette obligation de confidentialité s'applique également dans le cadre des abonnements consultation, pour toute information stratégique, commerciale ou personnelle échangée lors des séances.

7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les créations de La Weberie sont des œuvres de l'esprit protégées par le droit d'auteur, tel que prévu par le Code de la Propriété Intellectuelle.

La Weberie cède au client les droits de reproduction et de représentation des œuvres, dans les limites définies dans le devis accepté (destination, durée, territoire). Cette cession donne lieu à une rémunération forfaitaire, définie dans le devis, compte tenu de l'impossibilité d'appliquer une rémunération proportionnelle.

La cession de droits n'est effective qu'après paiement intégral de la rémunération.

Les projets non retenus restent la propriété exclusive de La Weberie et devront lui être restitués sur simple demande.

Le client s'engage à ne pas porter atteinte au droit moral de l'auteur, notamment par des modifications non autorisées.

En cas d'utilisation d'œuvres tierces par le client (textes, images, sons...), ce dernier garantit être titulaire des droits nécessaires pour leur reproduction, représentation, adaptation ou modification.

Le client garantit La Weberie contre tout recours de tiers lié à l'utilisation desdites œuvres, et s'engage à indemniser les préjudices éventuellement subis.

Si La Weberie utilise des œuvres de tiers de sa propre initiative, elle prendra en charge l'acquisition des droits d'exploitation nécessaires.

Abonnements consultations mensuelles : les recommandations, supports et documents remis lors des séances sont fournis à titre personnel au client. Ils ne peuvent être reproduits, diffusés ou revendus sans l'accord écrit préalable de La Weberie.

8 – ÉCHANTILLONS

Le client s'engage à fournir gratuitement à La Weberie des échantillons des créations une fois celles-ci publiées, ou à défaut, des photographies en couleur.

9 – RÉFÉRENCES

Le client autorise expressément La Weberie à mentionner les œuvres réalisées dans ses supports de communication, quel que soit le stade d'avancement du projet, dans les limites convenues.

Dans le cadre des abonnements consultation, La Weberie peut mentionner le nom du client dans sa liste de références, sauf opposition expresse de ce dernier notifiée par écrit.

10 – CONTREFAÇON

Le client est seul responsable de la vérification de l'originalité des œuvres réalisées, notamment en ce qui concerne les droits de propriété littéraire et artistique, les marques, les modèles ou la concurrence déloyale.

11 – DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord, le Tribunal compétent sera celui du lieu du siège de La Weberie (Tours, Indre-et-Loire).